

## Introduction

Mars 2024, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains a documenté, « **Douze (12) nouveaux cas de violations et abus contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les médias en RDC** ». Au regard de cas à répétition, PPI publie chaque mois un feuillet de monitoring qui est non seulement l'un de ses outils de plaidoyer pour l'amélioration des conditions de travail des DDH, mais également une preuve des différentes violations afin que tôt ou tard, les auteurs en soient punis. Ainsi, dans la province du Tanganyika, six (6) journalistes du territoire de Moba vivent sous menaces des services de sécurité pour avoir coanimé une émission à travers laquelle les invités et les auditeurs ont dénoncé l'insécurité devenue grandissante dans leur entité. A Bukavu dans la province du Sud-Kivu, un (1) journaliste a été brutalisé et son matériel de travail ravi par des brigadiers de l'Institut Supérieur Pédagogique ISP/Bukavu alors qu'il couvrait la manifestation des parents d'élèves de l'école d'application de cette institution qui manifestaient contre le traitement inhumain que les dirigeants de l'école infligent à leurs enfants non en règle avec les frais scolaires. Sud-Kivu toujours, une (1) activiste prodémocratie est poursuivie en justice au parquet général du Sud-Kivu à Bukavu suite à une plainte portée contre elle par un ancien gouverneur de province dont elle a dénoncé la mauvaise gestion. En territoire d'Uvira, dans la même province, un (1) DDH sous menaces de mort de la part de certains jeunes du milieu a été contraint de fuir son village après avoir dénoncé les échauffourées des jeunes Bifuliru et Barundi en conflit interethnique. Dans la ville-province de Kinshasa, un (1) activiste prodémocratie est sous menaces d'arrestation par des services de renseignement pour avoir dénoncé, lors des funérailles de l'ancien député et porte-parole du parti politique Ensemble pour la république

## PRESENTATION DE PPI

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) est une organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision « *Une communauté des défenseurs des droits de l'Homme totalement libres de persécutions et violations de leurs droits* ».

La mission de PPI est de « Protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les menaces aussi bien individuelles qu'institutionnelles, renforcer leurs capacités, les équiper d'outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteurs étatiques pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle ».

Ce feuillet de monitoring est l'un des outils de plaidoyer de PPI, ayant pour but de servir de « répertoire » des cas des violations et abus à l'égard des défenseurs des droits humains afin qu'ils soient connus de tous et que tôt ou tard les auteurs soient interpellés et punis conformément à la loi.

« *A chaque période correspond son histoire* », dit-on.



Chérubin Okende, l'injustice et la partialité avec lesquelles les enquêtes sur son meurtre ont été menées. Dans la province du Maniema, un (1) DDH du territoire de Kasongo vit sous menaces de la part du chef de chefferie de Basonge dont il a dénoncé l'arrestation arbitraire de plusieurs enfants. Dans la même province en le territoire de Kabambare, une (1) DDH est menacée de mort par un milicien du groupe Malaika après son évasion de la prison où il était détenu pour viol suite aux dénonciations faites par la DDH.

Ci-dessous la présentation succincte du déroulement de ces violations suivant les circonstances, les lieux, les présumés auteurs et l'état actuels des victimes.

## I. Violences contre les journalistes et les médias

### I.1. Menaces d'arrestation et d'assassinat contre six journalistes à Moba, province du Tanganyika :

Six journalistes du territoire de Moba dans la province du Tanganyika vivent sous menaces des services de sécurité et autorités politiques de cette province pour avoir animé une émission dans laquelle était décriée l'insécurité grandissante qui sévit dans leur territoire. Il s'agit de Kapata Kapaipi Dalyos et Boniface Mutanda de Moba FM (RTM) ; Kisimba Yobu Brett de Moba FM (RTM) et correspondant de la radio Ndenga News de Kalemie ; Kasase Kikungulu Floribert de la radio communautaire de Moba (RCMO) ; Esther Katubilwa et Kashulwe Kalombe Isidore tous indépendants. Dans l'émission « Tuzungumzie Jamii » qu'ils avaient coanimée fin février, parlant de l'insécurité grandissante dans le territoire de Moba, les auditeurs et les invités, parmi eux des journalistes sur le plateau, avaient dénoncé la persistance de l'insécurité pendant deux mois sous l'œil impuissant des autorités. Au lendemain de l'émission, la population avait appréhendé deux voleurs, dont un militaire, et tous avaient été lynchés par la même population. C'est de là, soit en date du 04 mars, qu'ont débuté les menaces auxquelles les journalistes font face jusqu'à ce jour. Ce qui les a contraints de vivre en clandestinité abandonnant leur travail et leurs familles.

**I.2. Séquestration et confiscation du matériel d'un journaliste à Bukavu au Sud-Kivu :** Journaliste et rédacteur en chef du groupe de presse Vision Shala de Bukavu, Olivier Kitoga a été agressé en date du 06 mars 2024 devant les installations de l'école primaire d'application de l'ISP/Bukavu par les brigadiers de cette institution d'enseignement supérieur.

Alors qu'il se rendait au travail, il a été alerté par les parents d'élèves qui étaient en sit-in devant les installations de cette école pour protester contre la majoration des frais scolaires et le mauvais traitement consistant à « enfermer les élèves qui n'ont pas encore payé dans un petit local toute la journée et étant debout », que les dirigeants de l'EDAP/ISP auraient fait subir aux élèves non en règle avec le paiement des frais scolaires. Obligé de s'arrêter pour écouter les doléances des manifestants, subitement, un groupe des jeunes étudiants de l'ISP/Bukavu appelés « brigadiers » et qui étaient commis à la garde de l'école primaire se sont dirigés vers lui pour lui exiger d'effacer les éléments enregistrés prétextant qu'il n'a pas le droit d'enregistrer les images ou les sons à ce niveau. Avec toutes les visibilitées possibles dont sa carte de presse et autres, ces brigadiers se sont jetés sur le journaliste sans moyen de défense et ils lui ont ravi ses outils dont sa caméra et son téléphone portable, lui obligeant de supprimer tous les éléments de reportage qu'il avait déjà réunis. Ces outils lui ont été remis plus tard après l'intervention des autorités académiques de l'ISP/Bukavu, mais après avoir tout supprimé, même d'autres éléments de reportage qui ne cadraient pas avec la manifestation de l'EDAP/ISP.

## II. Violations et abus contre les DDH

### II.1. Menace de mort à l'endroit d'un DDH dans la plaine de la Ruzizi, territoire d'Uvira au Sud-Kivu :

Le vice coordonnateur de la société civile des nationalistes à Bwegera en groupement de Kakamba, territoire d'Uvira, monsieur Baraka Namweru Paul, est victime des menaces de mort. Ce qui l'a contraint de quitter son village depuis le mois de mars. Pour cause, il a dénoncé depuis juillet 2023, les antivaleurs qui ont conduit aux échauffourées entre les jeunes Fuliru et ceux des Barundi causant la mort à trois personnes. En novembre 2023, Baraka avait aussi dénoncé le meurtre d'un jeune homme par les services de sécurité qui avaient tiré à bout portant sur leur victime dans cette entité. Depuis lors, le DDH est accusé de soutenir les Barundi (Burundais vivant à Bwegera) pour n'avoir pas partagé le même avis surtout lié au conflit intercommunautaire et le dualisme du pouvoir dans cette chefferie de la Plaine de la Ruzizi. Suite aux menaces de mort, il a été contraint de quitter le village pour se réfugier dans une autre zone loin de sa famille.



**II.2. Menace d'assassinat à l'égard d'une DDH à Kabambare dans la province du Maniema :** Dans le territoire de Kabambare, la DDH Atibu Andjelani Bernardine point focale d'Action pour la Protection de l'Enfant, APDE en sigle, vit sous menaces des miliciens Malaika qui contrôlent cette partie du territoire de Kabambare. Madame Atibu avait dénoncé fin février, un cas de viol perpétré par le jeune frère d'un milicien Malaika. Ce dernier a été arrêté et transféré au parquet près le tribunal de paix de Kabambare à Salamabila. L'auteur du viol dénoncé s'est évadé et a dès lors commencé à faire des messages de menaces à Madame Atibu depuis la nuit du 25 mars. Sans défense, Atibu Bernardine vit avec la peur au ventre craignant pour sa vie face à un "faiseur de lois" dont les menaces peuvent se concrétiser à tout moment.

### **II.3. Tentative de kidnapping d'un DDH dans le territoire de Kasongo, province du Maniema:**

Monsieur Abedi Kazimoto Dallas président de la Socima Basonge dans le territoire de Kasongo province du Maniema vit sous menaces d'enlèvement par le chef de chefferie de Basonge qui a fait appel à un groupe des bandits en provenance de Kindu depuis le 25 mars 2024 via le beach de Kalumia à bord d'une pirogue. Selon les informations recueillies sur place, le chef de la chefferie de Basonge s'est senti visé par différentes dénonciations faites par le DDH surtout celle concernant l'arrestation de plusieurs enfants dans le dossier de présumés bandits armés qui étaient arrêtés sur ordre du chef de chefferie de Basonge et qui ont déjà fait plus de 10 mois de détention. Le DDH Abedi Kazimoto Dallas mène désormais une vie clandestine et est ainsi obligé de vivre loin de sa famille.

## **III. Répression des manifestations et violation de l'espace civique**

**III.1. Poursuites judiciaires contre une activiste prodémocratie à Bukavu au Sud-Kivu:** L'activiste et militante pro démocratie, Madame Pascasie Furaha Makombe du mouvement « Réveil des indignés » et de la « Dynamique des jeunes pétitionnaires » est poursuivie en justice par le parquet général du Sud-Kivu depuis le début du mois de mars. Une convocation à caractère urgente a été émise contre elle depuis le 4 mars 2024 pour une comparution en date du 6 mars de la même année. Quelques jours plus tard, soit en date du 12 mars, une deuxième convocation a été déposée chez Mme Furaha Makombe qui, désormais vivait déjà en clandestinité

de peur d'être arrêtée et emprisonnée du fait qu'elle ne maîtrisait pas les tenants et les aboutissants de cette poursuite dont les mandats ne portent aucun motif. Après plusieurs jours d'investigation, il a été révélé que le plaignant n'est autre que l'ancien gouverneur du Sud-Kivu, aujourd'hui député national, Me. Claude Nyamugabo Bazibuhe. Madame Furaha Makombe est donc poursuivie pour ses opinions contre la mégestion en province du Sud-Kivu. Elle n'a cessé d'exiger des enquêtes crédibles sur l'affaire de la dette de 9 millions de dollars américains que la province aurait contractée pendant le règne dudit gouverneur. Hormis cette poursuite, Furaha Makombe dénonce également des messages de menaces qu'elle reçoit de la part des proches et pro Claude Nyamugabo.

### **III.2. Menaces d'arrestation d'un activiste prodémocratie dans la ville-province de Kinshasa :**

Crispin Tshiya, activiste de la Lucha section de Kinshasa, vit en clandestinité depuis le 20 mars dernier, jour des funérailles de l'ancien député national et porte-parole du parti politique ensemble pour la république assassiné à Kinshasa en juillet 2023. L'activiste prodémocratie est recherché par les services des renseignements militaires pour avoir dénoncé à travers les effigies "les parodies judiciaires" dans l'enquête sur le meurtre de Chérubin Okende. Au cours de la messe de requiem dite le 20 mars à Kinshasa avant la mise en terre de l'ex député national, l'activiste a exhibé aux cotés de ses camarades de lutte un calicot sur lequel il demande justice en faveur de l'ex député. Depuis lors, ce dernier est recherché par les agents du service des renseignements militaires, qui d'ailleurs l'avaient déjà arrêté le 03 février 2024 avec d'autres activistes alors qu'ils manifestaient devant le palais du peuple pour "commémorer" les 600 jours de la prise de Bunagana par les rebelles du M23 et exiger le retour de la paix à l'Est de la RDC. Depuis lors, ce dernier mène une vie clandestine craignant pour sa sécurité.

Au regard de ce tableau sombre, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des DDH et des journalistes condamne ces violations et abus à l'égard des défenseurs des droits humains, tout en recommandant ce qui suit :

1. **Au gouvernement congolais** de veiller au respect strict de tous les textes légaux qui promeuvent les droits des DDH, journalistes et médias afin de garantir la liberté de la presse et celle d'expression ;
2. **Aux responsables des forces armées, de la police et de services de sécurité** de veiller au respect par leurs éléments de l'ordre et la discipline qui régissent leur profession, ainsi qu'au respect des lois de la république afin de mettre fin aux bavures commises à l'égard des DDH et de toute la population en général ;
3. **Au parlement** de veiller au respect et à la mise œuvre des textes légaux et renforcer le contrôle dans l'exécution de ces derniers afin de se rassurer que le gouvernement veille au respect strict de tous les textes légaux qui promeuvent les droits des DDH, journalistes et médias afin de garantir la liberté de la presse et celle d'expression en RDC.

## Rappel :

**Le journaliste Pascal Kamanzi (actuellement journaliste à Mabadiliko FM émettant depuis Bukavu dans la province du Sud-Kivu), fait toujours objet de poursuites judiciaires depuis 2023 devant le tribunal de grande instance de Bukavu, sur citation directe de l'acteur politique Mushi Bonane, qui l'accuse d'avoir laissé passer des "imputations dommageables" à son endroit suite aux propos de certains invités à l'émission de débat politique qu'il animait au mois d'avril 2023 à la radio Fan Fm où il travaillait à l'époque. Conformément à la loi et à la déontologie, le journaliste Kamanzi avait alors tenté d'accorder le droit de réponse à Mushi Bonane mais en vain. En ce mois de mars, Pascal Kamanzi a été appelé à comparaître le 14 et ensuite le 28. Après le 28 mars, l'affaire a été renvoyée au 11 avril 2024.**

## Contacts et Adresse

Bukavu/Sud-Kivu/RDC  
003, Avenue Kalehe, Quartier Nyalukemba,  
Commune d'Ibanda.  
Tél : +243 854 566 913  
E-mail : [directeur@ppi-ong.org](mailto:directeur@ppi-ong.org)

 [www.ppi-ong.org](http://www.ppi-ong.org)

 [@PPIREGIONALE](https://twitter.com/PPIREGIONALE)